

## COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

-----

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 NOVEMBRE 2016

Nombre de conseillers

municipaux :

exercice : 13

présents : 10

votants : 13

L'an deux mil seize

le quatre novembre à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues

régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire

sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

**Date de convocation** : 28 octobre 2016

**Présents** : MM Jean-Luc TRICOT, Samuel GONNON, Stéphane MOTTET, Laurent MICAELLI, Bertrand MARION, Guillaume COLOMBANI, Pascal MARUEJOULS, Michel HEQUET, Mmes Sandrine JORLAND et Nathalie COUTURIER.

**Excusés** : Mme Sophie MOYENIN (1 pouvoir à M Samuel GONNON), M Jérôme LEBEAU (1 pouvoir à M Michel HEQUET) et Mme Marion RIOU (1 pouvoir à M Jean-Luc TRICOT).

**Secrétaire de séance** : M Guillaume COLOMBANI

Après approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 23 septembre 2016, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

#### **Revalorisation du tarif de location de la salle d'animation et mise à jour du règlement d'utilisation**

Monsieur le Maire propose de revoir les conditions de location de la salle d'animation pour les particuliers qui habitent sur l'une des trois communes : Belmont d'Azergues, Lozanne et Saint Jean des Vignes. La salle se loue pour le week-end entier du vendredi à 19 heures jusqu'au dimanche soir.

Il propose un montant de 350 euros au lieu de 280 € actuellement et un chèque de dépôt de garantie de 500 euros au lieu de 400 € restitué dans un délai de 10 jours si l'état des lieux est correct. Monsieur le Maire donne lecture du règlement d'utilisation modifié par l'ajout de l'article 18 « En cas de problèmes importants constatés (dégradations ...), nous nous réservons le droit de ne plus la louer à ces personnes »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux montants applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et modifie le règlement d'utilisation en ce sens.

#### **Revalorisation du tarif de location de la salle Decotton et mise à jour du règlement d'utilisation**

Monsieur le Maire propose de revoir les conditions de location de la salle Decotton aux Belmontois. En effet, nous devons tenir compte du coût du nettoyage assuré par une société extérieure. Il propose un montant de 80 euros par jour au lieu de 35 € et un chèque de dépôt de garantie de 300 euros au lieu de 200 € restitué dans un délai de 10 jours si l'état des lieux est correct.

Afin d'économiser le coût du nettoyage par la société actuelle, les élus proposent que la salle soit rendue propre par les utilisateurs. Monsieur le Maire donne lecture du règlement d'utilisation dont l'article 11 est modifié comme suit : « Le sol de la salle et des toilettes doit être lavé et la salle doit être rendue en parfait état de propreté. En cas contraire, des heures de ménage pour la remise en état des lieux seront facturées. Un article 18 est ajouté : « En cas de problèmes importants constatés (dégradations ...), nous nous réservons le droit de ne plus la louer à ces personnes ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux montants applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et modifie le règlement d'utilisation en ce sens.

Il est rappelé aussi que les associations communales peuvent utiliser la salle gratuitement.

### **Désignation d'un référent au tourisme en remplacement de Sophie MOYENIN**

Monsieur le Maire propose de remplacer Sophie Moyenin inscrite à la commission tourisme de la CCBPD. Deux candidats se proposent et sont élus à l'unanimité.

Titulaire : monsieur Jean-Luc TRICOT

Suppléant : monsieur Bertrand MARION.

### **Désignation d'un référent aux déchets, ordures ménagères et déchetteries**

Monsieur le Maire propose deux candidats à la commission environnement de la CCBPD chargée des déchets, ordures ménagères et déchetteries qui sont élus à l'unanimité.

Titulaire : madame Marion RIOU

Suppléant : monsieur Michel HEQUET.

### **Dissolution du Syndicat Intercommunal du Val d'Azergues – modalités de répartition des biens.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les dispositions du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) par lequel l'actuel Syndicat Intercommunal du Val d'Azergues, auquel la commune est membre, devra procéder à sa dissolution au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les services préfectoraux qui supervisent les actions du S.D.C.I. avaient proposé la création d'une entente intercommunale en substitution. Un avis défavorable rendu par délibération du Comité syndical et des organes délibérants des communes membres à cette proposition a été porté à la connaissance du Préfet en décembre 2015.

Par ailleurs, la proposition de transfert de compétences à la Communauté des Communes Beaujolais Pierres Dorées n'a pas été acceptée par celle-ci.

Par application de la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République et de l'arrêté préfectoral du 17 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône, Monsieur le Préfet du Rhône a prononcé par un nouvel arrêté, n° 69-2016-10-04-003 du 04 octobre 2016,

la fin de l'exercice des compétences du S.I.V.A. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le syndicat conservera à cette date sa personnalité morale pour les seules besoins de sa dissolution (entre autres le vote du compte administratif de l'année 2016).

En séance du 25 octobre 2016, le Comité syndical a conséquemment engagé la négociation sur la liquidation des biens meubles et immeubles du syndicat, du passif, du solde au compte au Trésor public après vote d'approbation des résultats du compte administratif de 2016, des créances de TVA et à l'affectation du personnel de secrétariat.

Le Maire présente les propositions qui en résultent et qui doivent être débattues et acceptées de façon concordantes par les assemblées délibérantes des cinq communes membres.

Le Maire propose d'approuver par vote la dissolution du syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de délibérer sur la liquidation administrative et financière du syndicat.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et des délégués communaux au sein du Syndicat Intercommunal du Val d'Azergues et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu les dispositions de la Loi NOTRe et l'arrêté préfectoral n°69-2016-03-17-001 du 17 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône,

Vu l'arrêté préfectoral n°211-88 du 26 octobre 1988 relatif à la création du Syndicat Intercommunal du Val d'Azergues, modifié par les arrêtés n°40 du 07 avril 1993 et n° 2015-055-0003 du 24 février 2015,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2016-10-04-003 du 04 octobre 2016 prononçant la fin de l'exercice de compétences du Syndicat Intercommunal du Val d'Azergues,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 25 octobre 2016 proposant une solution de liquidation administrative et financière,

Considérant que la Commune de CHÂTILLON est le seul lieu géographique où se situe l'ensemble des biens du syndicat,

considérant que la commune de CHÂTILLON est la seule commune pouvant accepter le transfert de compétences du syndicat et de manière à ce que cette commune puisse exercer pleinement celles-ci,

Monsieur le Maire propose que la totalité du passif et de l'actif du syndicat lui soit transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et/ou après vote du compte administratif de 2016 :

- Les biens immeubles (terrains, bâtiments) existants avant la création du syndicat, acquis ou réalisés après sa création, restitués (terrains) ou transférés (bâtiments)
- Les biens meubles rattachés à un immeuble (mobilier, équipements sportifs...), ainsi que les biens meubles non affectés (outillage, tracteur, engins d'entretien des terrains...)
- Les créances de TVA : FCTVA sur les dépenses d'investissement éligibles de l'exercice 2015 et 2016,
- Le solde de trésorerie après arrêté des comptes de l'exercice 2016,
- Les contrats de services (maintenance, entretien des terrains et bâtiments, fourniture d'eau, d'électricité, d'assurance...) ou de travaux en cours à exécuter dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a plus de créances à recouvrer, ni de contrat d'emprunt ou de ligne de trésorerie en cours, ni de reliquat de charges à régulariser auprès du Syndicat d'Energie du Rhône.

Pour ce qui concerne l'unique personnel contractuel du syndicat, il sera mis fin à son contrat au 1<sup>er</sup> janvier sans indemnité comme prévu dans celui-ci. S'agissant d'une activité accessoire et cumulée avec le poste de secrétaire de mairie à CHÂTILLON, la charge de travail sera intégrée dans ses missions au sein de cette collectivité.

Le Conseil municipal après discussion et délibération, à l'unanimité des membres votants :

**APPROUVE** la dissolution du Syndicat Intercommunal du Val d'Azergues conformément à l'arrêté préfectoral susvisé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**ACCEPTE** les modalités de liquidation de l'actif et du passif du syndicat telles qu'elles ont été proposées par Monsieur le Maire avec transfert de pleine propriété à la commune de CHÂTILLON au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et/ou après le vote d'approbation du compte administratif de l'exercice 2016 ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à ces opérations de dissolution du S.I.V.A. ;

**SOLLICITE** Monsieur le Préfet du Rhône pour prendre un arrêté de dissolution dans les conditions définies dans la présente délibération.

### Questions diverses

#### \*Urbanisme

Point sur les Lavandières

Les réseaux d'eau potable, d'eaux usées, eaux pluviales, électricité, téléphone sont en place. On comptabilise 17 permis de construire déposés, deux ont été accordés et les travaux ont commencé. Au global, 16 lots sur 21 ont été vendus et d'autres compromis de vente seront signés la semaine prochaine.

#### Point sur le haut du Clos des Collonges

4 lots sur 5 sont vendus et les travaux seront terminés fin décembre, début janvier.

Plusieurs devis ont été reçus pour l'aménagement d'un parking à l'entrée :

Rivière : 41.367,00 €

RTTP : 39.444,00 €

Fonteret : avec enrochement (hors achat des pierres) 27.301,80 €

sans enrochement (avec nivellement) 15.421,80 €

Paldino le terrassier du lotissement avec talutage : 15.342,00 €

Les deux sociétés Fonteret et Paldino vont être reçues par messieurs Tricot, Gonnon et Chaverot.

Réaménagement du Carlaton :

Le chantier avance doucement et les logements devraient être livrés courant semestre 2017.

#### Conseil d'école du 18 octobre 2016

Trois parents d'élèves titulaires et trois suppléants ont été élus au conseil d'école. Le règlement intérieur a été modifié cette rentrée et validé.

L'école compte 55 enfants inscrits répartis sur 3 classes : 26 en maternelle, 15 CP CE1 et 14 en CE2, CM1 et CM2.

L'équipe pédagogique reste inchangée mais les deux ATSEM sont désormais dans la classe maternelle. Madame Corinne MORRA va être absente plusieurs semaines pour raison médicale et la mairie veillera à son remplacement.

L'équipe du RASED (Réseau d'Aide aux Elèves En Difficultés) a changé.

Le thème de l'année est « ombre et lumière », un thème à dominante scientifique et artistique.

L'école est inscrite au rallye des incorruptibles qui permet aux élèves d'élire leur ouvrage préféré parmi une sélection de livres.

Cette année encore, les élèves participeront à l'USEP (Union Sportive des Ecoles Primaires) intégralement financé par la commune.

Pour le début de l'année 2017, un spectacle « filet d'ombres » est prévu en janvier par la compagnie « Scolopendre », une sortie neige programmée la première semaine de février et une sortie théâtre aura lieu en mars.

Le premier exercice incendie s'est bien déroulé ainsi que celui « alerte intrusion ».

### CCBPD : compte rendu de la réunion du 26 octobre 2016

-Installation des nouveaux élus de Moiré suite aux élections du 14 octobre organisées après le décès de monsieur MOREL.

-Une convention a été passée avec le Département du Rhône pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un plateau surélevé sur la RD30 sur la commune de Lucenay.

-Le marché d'exploitation des déchetteries a été attribué à la société SUEZ RV Centre Est pour un montant de 2 642 400 €HT

-Modification des statuts de la CCBPD au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et ajouts de compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

-Le règlement intérieur du centre aquatique Aquazergues a été revu et le rapport d'exploitation 2015 présenté.

-Commission tourisme : restructuration de l'Office des Pierres Dorées et réflexion pour la constitution d'un office intercommunautaire.

-Commission transversale sociale : un bilan des six premiers mois a été présenté pour le transport à la demande des personnes isolées (TPI). Une mutuelle des Mont d'Or a été mise en place sur 11 communes pour bénéficier de prix avantageux. D'autres communes seraient intéressées et il est envisagé d'effectuer la même démarche sur un autre périmètre. Auparavant, il est décidé de distribuer un questionnaire à la population pour connaître le nombre de personnes qui seraient intéressées. Pour Belmont, le questionnaire va être mis dans les boîtes aux lettres la semaine prochaine.

-La troisième édition du forum territorial de la CCBPD économie, tourisme, agriculture et développement rural est organisé samedi 5 novembre au domaine des communes de 9 heures à 12 heures. Monsieur le Maire invite les élus à y participer.

-Monsieur Tricot a participé le 3 novembre à une réunion très intéressante organisée par la Région pour la mise en place des contrats de ruralité.

### CR commissions et syndicats

#### Animation

La cérémonie du 11 novembre est prévue à 11 heures 30 au cimetière de Belmont suivi d'un verre de l'amitié place Sophie Poncet. Monsieur LEBEAU demande quelques élus disponibles pour le service.

La vente de brioches au profit du CCAS se fera le samedi 19 novembre à partir de 10 heures.

L'ADMR organise son traditionnel repas à la salle d'animation de Belmont le dimanche 27 novembre.

La décoration du village pour les fêtes de fin d'année est fixée le samedi 3 décembre.

La fête des lumières se déroulera le vendredi 9 décembre avec un concert chants de Noël à l'église et une exposition photos salle Decotton préparée par l'association LABA.

La commission animation a programmé une soirée théâtre « l'impro sur un plateau » le 4 février à la salle d'animation de Belmont ; suivrons une randonnée pédestre le 30 avril et un concert lyrique le 17 juin.

Une vente de boudins et de saucissons par les classes en 1 est organisée le samedi 5 novembre salle Jean-Baptiste Lacroix.

### Commission communication

Monsieur Michel HEQUET vient d'envoyer tous les articles et publicités pour le bulletin intercommunal n° 37. Il a dû relancer souvent certaines associations pour obtenir les articles demandés. Les élus soulignent que dans la mesure où la commune subventionne chaque association, elles pourraient toutes envoyer au moins le bilan de leurs activités, des photos et les dates des prochaines animations, ce qu'elles ne font toujours.

On compte 19 encarts publicitaires, quatre de plus que l'an passé mais monsieur HEQUET a eu beaucoup de difficultés pour trouver des annonceurs.

### Divers

Cimenterie Lafarge : Le village a subi un gros épisode de poussières collantes mais les travaux de changement du filtre ont débuté et devraient se terminer fin février, ce qui mettrait un terme à ces nuisances. C'est du moins ce qu'on espère.

Le prochain conseil municipal est fixé le vendredi 2 décembre 2016 à 19 heures et le conseil d'adjoints le samedi 26 novembre à 9 heures.

La séance est levée à 20 heures 40.